





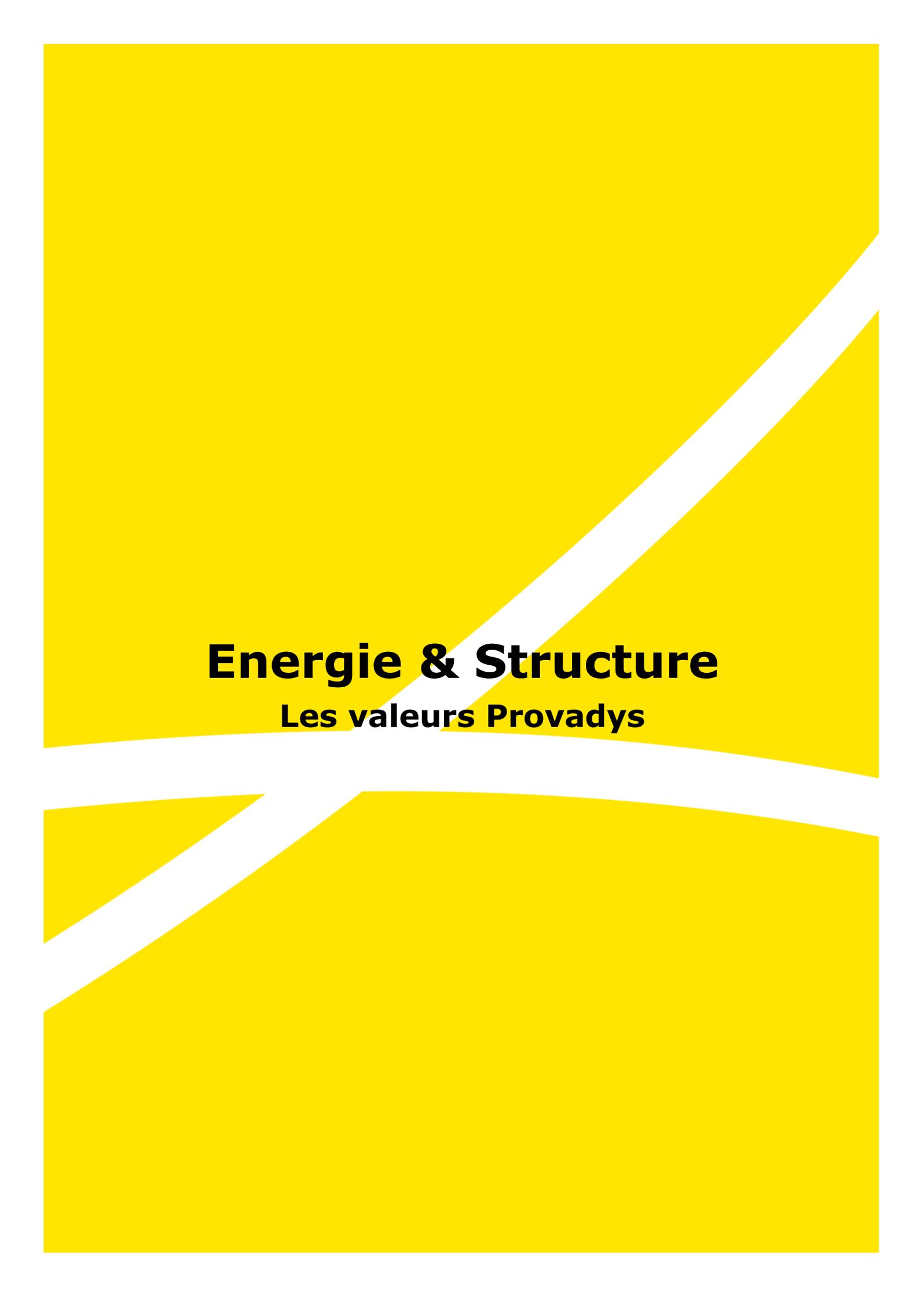
**Information
Security**

Provadys pour Brico Privé

**Politique de conservation des données à
caractère personnel**

Dernière mise à jour : 02/10/2018

b.p.
**BRICO
PRIVE**

The background is a vibrant yellow color, divided into four quadrants by two white diagonal stripes that intersect at the center. The stripes run from the top-left to the bottom-right and from the top-right to the bottom-left.

Energie & Structure

Les valeurs Provadys

Sommaire

1.1	Introduction	5
1.2	Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?	5
1.3	Les principes liés à la gestion des données personnelles	5
1.4	Combien de temps mes données personnelles sont-elles conservées ?	6
1.5	Comment mes données personnelles sont-elles conservées ?	6
1.6	Qui a accès à mes données à caractère personnel ?	6
1.7	Comment mes données personnelles sont-elles sécurisées ?	7
1.8	Où mes données personnelles sont-elles stockées ?	7
1.9	Quels sont mes droits et comment les exercer ?	7
1.10	Glossaire	8



1.1 Introduction

BRICO PRIVÉ prend très au sérieux la protection des données à caractère personnel de ses membres, prospects, tout comme celle de ses salariés et fournisseurs.

Au-delà de notre engagement à nous conformer pleinement à la législation en vigueur, et en particulier au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous sommes convaincus que le respect de la vie privée est indispensable pour établir des relations basées sur la confiance.

Cette politique de gestion de la conservation des données personnelles vise à présenter nos objectifs et engagements pris pour assurer le respect de la vie privée, les droits et les libertés de nos membres, prospects, salariés et fournisseurs.

1.2 Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Toute donnée permettant d'identifier directement ou indirectement un individu peut être qualifiée de donnée à caractère personnel.

Ainsi, peuvent être considérés comme des données personnelles des éléments tels qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

1.3 Les principes liés à la gestion des données personnelles

Finalité : tout traitement de données personnelles répond à une finalité déterminée et explicite. Les données collectées ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins contraires ou incompatibles avec celles initialement identifiées.

Pertinence/proportion/limitation : seules les données nécessaires à la poursuite de ces finalités sont collectées. Ce principe de minimisation de la collecte des données vise à limiter la possibilité d'utilisation inappropriée des données et les risques pesant sur les personnes en cas de violation de données personnelles.

Licéité : chaque traitement de données à caractère personnel repose sur un fondement juridique déterminé qui peut être le consentement, le contrat, l'obligation légale ou notre intérêt légitime (la lutte contre la fraude par exemple).

Durée de conservation : les données personnelles sont conservées pour une durée limitée et définie en fonction des finalités que les traitements de données personnelles poursuivent.

1.4 Combien de temps mes données personnelles sont-elles conservées ?

La durée de conservation des données personnelles est définie en fonction des finalités poursuivies, de la nature des données, mais aussi des contraintes légales et réglementaires.

Les données personnelles manipulées sont ainsi supprimées ou anonymisées une fois leur durée maximale de conservation atteintes.

Elles peuvent cependant être supprimées avant ce délai à la demande de la personne concernée. Si cette requête est fondée, c'est-à-dire qu'elle n'est pas incompatible avec une obligation légale ou réglementaire.

1.5 Comment mes données personnelles sont-elles conservées ?

Les données que nous collectons peuvent connaître deux modalités de conservation :

- En base active : il s'agit des données d'utilisation courante dans le cadre de nos activités. Les données en base active sont immédiatement accessibles aux personnels habilités.
- Archive : l'archivage est un mode de stockage intermédiaire entre celui de la base active et leur suppression définitive. Les données en question peuvent être stockées :
 - au sein d'une infrastructure spécifique, distincte de la base active ou bien,
 - dans la base active, dans des conditions d'accessibilité et d'utilisation restreintes.

1.6 Qui a accès à mes données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel confiées ou collectées sont accessibles aux personnels habilités chez BRICO PRIVÉ.

Des tiers agissant pour le compte de BRICO PRIVÉ sont également amenés à traiter certaines données personnelles. Il s'agit par exemple :

- De nos fournisseurs de services informatiques tels que nos hébergeurs, fournisseurs de plateformes, prestataires de maintenance et de support informatique
- De tiers de confiance mandatés pour assurer la prise en charge des paiements en ligne de façon sécurisée, mais également pour intervenir sur la chaîne logistique

Ces prestataires et sous-traitants s'engagent à préserver la confidentialité et à protéger les données personnelles auxquelles ils ont accès.

Quel que soit le type de données et leurs modalités de conservation, leur consultation doit pouvoir être tracée et imputable.

1.7 Comment mes données personnelles sont-elles sécurisées ?

Les données à caractère personnelles détenues par BRICO PRIVÉ sont protégées :

- Techniquement, en appliquant des mesures de sécurité physique et logique visant à assurer un niveau de sécurité adapté à la nature des données manipulées.
- De manière organisationnelle, en mettant en place les dispositifs de gestion des accès aux données personnelles et d'encadrement des relations avec les collaborateurs et fournisseurs de BRICO PRIVÉ.

1.8 Où mes données personnelles sont-elles stockées ?

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles ne doivent, en principe, pas être transférées en dehors de l'UE. Dans le cas contraire, le transfert de données personnelles hors de l'UE sont strictement encadrées contractuellement et des mesures de sécurité complémentaires sont prises le cas échéant. Le DPO de BRICO PRIVÉ est systématiquement informé de toute nécessité de transfert de données à caractère personnelle hors de l'UE.

Les sous-traitants doivent répondre aux mêmes exigences. Le responsable du traitement doit s'assurer que son prestataire s'engage à respecter ces exigences et présente des garanties suffisantes en matière d'intégrité, de disponibilité et de confidentialité des données qui lui sont confiées.

1.9 Quels sont mes droits et comment les exercer ?

Dans le cas où le Membre ne souhaiterait plus recevoir les emails commerciaux de Bricoprivé, il peut à tout moment modifier ses préférences de réception :

- Soit en accédant à la rubrique « Mon compte / Mes informations personnelles »
- ou en cliquant sur les liens prévus à cet effet placés sur chacun des emails envoyés par la société
- ou en envoyant une demande de désinscription par email à support@bricoprive.com

Conformément aux lois et réglementations en vigueur, le Membre peut à tout moment exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, nom et prénom) :

- Par courrier électronique à l'adresse support@bricoprive.com ou dans le module "Contactez-nous" en sélectionnant "Désabonnement et Désinscription"
- Par courrier postal à l'adresse suivante : 9 rue de Kourou, ZA de Montredon, 31240 L'Union

Ce droit s'applique en particulier pour les personnes dont les données ont pu être collectées lorsqu'elles étaient mineures. Il permet également de définir les directives concernant le sort des données personnelles après sa mort, en désignant la personne qui sera chargée d'exécuter ces

directives auprès de la société Bricoprivé, en précisant les adresses des courriers électroniques, nom et prénoms et en joignant une copie d'une pièce d'identité comportant sa signature.

1.10 Glossaire

Données à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion, le profilage, ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Profilage : toute forme de traitement automatisé de données à caractère personnel consistant à utiliser ces données à caractère personnel pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des éléments concernant le rendement au travail, la situation économique, la santé, les préférences personnelles, les intérêts, la fiabilité, le comportement, la localisation ou les déplacements de cette personne physique.

Pseudonymisation : le traitement de données à caractère personnel de telle façon que celles-ci ne puissent plus être attribuées à une personne concernée précise sans avoir recours à des informations supplémentaires, pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que les données à caractère personnel ne sont pas attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.

Responsable du traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre.

Sous-traitant : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

Destinataire : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers. Toutefois, les autorités publiques 4.5.2016 L 119/33 Journal officiel de l'Union européenne FR qui sont susceptibles de recevoir communication de données à caractère personnel dans le cadre d'une mission d'enquête particulière conformément au droit de l'Union ou au droit d'un État membre

ne sont pas considérées comme des destinataires ; le traitement de ces données par les autorités publiques en question.

Anonymisation : L'anonymisation de données consiste à modifier le contenu ou la structure de ces données afin de rendre très difficile ou impossible la « ré-identification » des personnes physiques concernées.

Merci



provadys.com

provadys